

Formulaire d'inscription

Cultivez vos ambitions!

Une aide précieuse pour votre avenir





Apprenez-en plus sur le FCARA en allant sur sollio.coop/fcara ou en vous renseignant auprès de votre coopérative.

En résumé, c'est un programme qui permet aux jeunes productrices et producteurs agricoles membres de notre réseau coopératif de bénéficier d'un soutien financier, professionnel et d'une offre de développement des compétences!

Le programme comprend donc 4 volets :



Détails du programme

- Le programme est permanent;
- L'aide est d'une durée maximale de trois ans et est non renouvelable;
- L'adhésion se fait volontairement par les coopératives.

1. Objectifs

- Faire la promotion de la coopération;
- Développer les compétences;
- Contribuer financièrement à la relève agricole;
- Partager les résultats de façon différente.

2. Critères d'admissibilité

Le candidat doit :

- être membre d'une coopérative affiliée du réseau de Sollio Groupe Coopératif (ferme);
- être membre de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) (candidat);
- être membre d'une caisse affiliée au Mouvement des caisses Desjardins (ferme ou à titre personnel);
- être âgé de 18 et 40 ans;
- détenir au moins 20 % des actions de l'entreprise;
- détenir un diplôme d'une formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC) ou une formation équivalente;
- être résident du Québec, de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick;
- accepter que des reportages soient réalisés et que des photos soient prises sans demander de rémunération en contrepartie;
- s'engager à développer ses compétences professionnelles grâce aux formations reconnues par le conseil d'administration du FCARA, s'il est retenu.

3. Comment adresser votre demande?

Afin de soumettre votre candidature au Fonds coopératif d'aide à la relève agricole, vous devez remplir ce formulaire et le retourner auprès de votre coopérative agricole. Vous devrez également leur fournir les pièces justificatives demandées.

Les inscriptions sont gérées par les coopératives agricoles membres du réseau qui ont adhéré au FCARA. Chaque coopérative traitera les différentes demandes en fonction du respect des critères d'admissibilité ainsi que de sa limite budgétaire.

Fonds d'aide à la relève agricole (FCARA)

1. Volet Soutien financier

- Critères spécifiques pour être admissible à ce volet :
 - achats d'intrants : majoritairement à la coopérative locale;
 - âge : de 18 à 40 ans, lors de l'inscription.
- Calcul du soutien financier annuel :
Escompte spécial relève : 10 % de la valeur des achats d'intrants admissibles, proportionnels à la participation (actions) du candidat retenu dans son entreprise jusqu'à concurrence de 7 500 \$/année par entreprise agricole.

Intrants admissibles

- 100 % des achats au niveau des productions animales.
- 100 % des achats au niveau des productions végétales.
- 100 % des achats en quincaillerie.
- 0 % (zéro) des achats au niveau des matériaux de construction.
- 0 % (zéro) des transactions de grains.
- 0 % (zéro) d'achat de pétrole.

2. Volet Développement des compétences

- Volet obligatoire pour être admissible au volet Soutien financier.
- Chaque bénéficiaire devra, pour toute la durée de l'aide accordée, s'engager à développer ses compétences professionnelles grâce aux formations qui lui seront offertes ainsi que par sa participation à certaines activités associatives.

Formations

Développement des compétences

- Pendant toute la durée de l'aide accordée, le bénéficiaire s'engage à participer, à chaque année, à certaines activités de développement des compétences, à l'aide de formations reconnues par le conseil d'administration du FCARA. Le bénéficiaire peut choisir parmi une dizaine de cours en fonction de ses champs d'intérêt et besoins. Les formations suivies pourraient d'ailleurs être reconnues si, plus tard, le participant est élu administrateur d'une coopérative.

Activités associatives

Deux activités associatives par année

- Pendant toute la durée de l'aide accordée, le participant s'engage à participer à un minimum de deux activités associatives par année. Le bénéficiaire pourra choisir parmi une liste d'activités associatives reconnues par le conseil d'administration du FCARA.

3. Volet Soutien professionnel

Admissible au programme Solutions Mieux-être LifeWorks :

- Vous bénéficiez de cinq heures de soutien professionnel par année, sauf pour les services juridiques qui sont limités à une heure.
- Le service de consultation est gratuit, confidentiel et disponible 24 heures sur 24.

Pour plus d'informations : 1 844 880-9143



4. Volet Développement coopératif

Ce volet propose des voyages de formation et des visites d'installations de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales, ainsi que d'établissements agricoles et agroalimentaires. Il permet de venir à la rencontre de membres d'autres coopératives du réseau et de constater la façon dont le milieu agricole se développe au Québec et dans certaines autres régions du Canada.

La participation à ces voyages permet d'obtenir une équivalence de formation.

Les lieux et dates de ces voyages sont déterminés de concert entre les coopératives participantes à ce volet et Sollio Groupe Coopératif.



Notes

Consignes

- Assurez-vous d'avoir répondu à toutes les questions avant de soumettre votre candidature. Les dossiers incomplets pourraient être rejetés.
- L'ensemble des renseignements requis pour l'étude de votre dossier doit se retrouver sur ce document.
- Joindre une copie de vos contrats, ententes et conventions attestant :
 - votre pourcentage d'actionariat dans l'entreprise;*
 - votre adhésion à une coopérative affiliée à Sollio Groupe Coopératif (si vous n'êtes pas membre d'une coopérative depuis au moins trois ans, veuillez joindre une copie de vos états financiers des trois dernières années);
 - votre adhésion à la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ);
 - votre adhésion à une caisse affiliée au Mouvement des caisses Desjardins.
- Joindre votre acte de naissance.*
- Joindre une copie du diplôme d'études (formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC) ou de l'attestation d'une formation équivalente.*
- Donnez-nous clairement et simplement les renseignements requis.
- Si le document est complété à la main, l'écriture doit être lisible.

N.B. : Les candidats qui ont reçu la prime d'aide à l'établissement de La Financière agricole du Québec (FADQ) peuvent être dispensés de fournir les pièces justificatives des points suivis d'un* en nous fournissant une copie de la confirmation de la FADQ ou en signant le consentement ci-dessous, permettant à la FADQ de nous confirmer que vous avez bien reçu cette prime à l'établissement.

Je soussigné, _____ autorise La Financière agricole du Québec à communiquer au Fonds coopératif d'aide à la relève agricole, les renseignements ayant permis d'établir mon admissibilité à la prime d'aide à l'établissement, soit mon âge, mon niveau de formation et ma participation dans la propriété de la ferme.

Numéro de client La Financière agricole du Québec : _____

Confidentialité

- Le comité de sélection s'engage à ne pas divulguer les renseignements contenus dans le présent document.

Date : _____ Signature : _____

Veuillez retourner ce dossier à votre coopérative locale.

Les candidatures seront évaluées, par la coopérative locale, en fonction des critères d'admissibilité, des pièces justificatives et du budget alloué.

Une fois sélectionnées, les candidatures seront transmises au conseil d'administration du FCARA.

